

1.

Débitrice:

GAZNOX 2000 S.A., Chemin de l'Orgevaux 3,
1053 Cugy
2.

Déclaration de faillite: 23.04.2009
3.

Suspension de faillite: 01.07.2009
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.07.2009
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: but : étude et réalisation d'installation de che-minées, en acier inox et en matière plastique, pour le chauffage, la ventilation, les groupes de secours et les grou-pes chaleur-force.

Office des faillites d'Echallens
1040 Echallens
- (00390765)